

REJOINDRE LE COMITÉ
DE SOUTIEN
DE MURIEL CABARET
& JEAN-MARIE JANVIER

« Je soutiens activement la candidature de Muriel CABARET et Jean -Marie JANVIER dans le canton de Saint Calais . Femme et homme de conviction, élus de terrain proches des de leurs concitoyens, ils sauront tous les deux demain, au Conseil Départemental, porter et défendre les dossiers du canton et de ses habitants. C'est avec confiance que vous pouvez leur apporter votre soutien et votre vote. »

Thierry COZIC,
Sénateur de la Sarthe

« Muriel CABARET et Jean-Marie JANVIER réunissent disponibilité, écoute et compétences pour répondre aux problèmes de la vie quotidienne. En leur exprimant fortement votre confiance, vous leur donnerez l'énergie et la légitimité nécessaires pour défendre les intérêts du canton de Saint-Calais. Nous vous invitons à les soutenir en rejoignant leur comité de soutien. »

**Michel LETELLIER et
Jacky BRETON,**
*anciens conseillers
départementaux*

Jocelyne ASSE-ROTTIER,
*adjointe au Maire de
Bouloire*

Stéphane LE FOLL,
*Maire du Mans, Président
de Le Mans Métropole,
Président du Pays du Mans*

LE CANTON DE SAINT-CALAIS

**Vibraye
Montmirail
Bouloire**



CONTACT

Muriel CABARET et Jean-Marie JANVIER
Osons la Sarthe à gauche
7bis rue Bigot
72000 LE MANS

Nous écrire : saint-calais@la-sarthe-a-gauche.com
Blog : <http://www.la-sarthe-a-gauche.com/saint-calais>

PROCURATIONS

Vous ne pouvez pas voter, les 20 ou 27 juin ! Pensez à donner une procuration à la personne de votre choix. Plus de renseignements sur www.maprocuration.gouv.fr
Nous sommes à votre disposition pour vous aider à trouver un mandataire.

Bon à savoir :
Chaque mandataire peut porter deux procurations.



© Studio photo J12 - Compo72 Imprimerie - Vu, les candidats - imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES - 20 ET 27 JUIN 2021

CANTON de
Saint Calais
Vibraye
Montmirail
Bouloire



Jean-Marie
JANVIER

Muriel
CABARET



OSONS
LA SARTHE A GAUCHE !





La seule alternative de gauche solidaire et écologique

NOUS SOMMES CANDIDATS DANS CE CANTON DE SAINT CALAIS



Muriel CABARET
Ancienne Sénatrice de la SARTHE



Arlette TABARAND
Remplaçante
Conseillère municipale
Val d'Etangson (Sainte Osmane)



Jean-Marie JANVIER
Conseiller municipal Saint Calais



Christophe MASSÉ
Remplaçant
Adjoint au maire Coulaines
Conseiller communautaire



Chère Madame, Cher Monsieur,

Pour vous représenter, choisissez les candidats qui veulent

- Garantir l'accès aux soins (installation de nouveaux professionnels de santé et développement d'équipes mobiles)
- Mettre en place une tarification sociale de la restauration scolaire pour les collégiens
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Proposer des contrats d'accompagnement pour les jeunes de 18-25 ans pour faciliter leurs débuts professionnels
- Veiller au maintien des emplois, expérimenter le dispositif « Territoire zéro chômeur »
- Soutenir les associations culturelles et sportives, faciliter la diffusion des créations et la tenue des festivals
- Agir pour la protection de l'environnement notamment en soutenant une agriculture durable et respectueuse de la santé de tous.

Nous serons à vos côtés pour relayer les besoins et propositions des habitants, des associations du canton. Décidons ensemble de transformer la Sarthe en département **plus solidaire, plus innovant, plus vert.**

Muriel CABARET
Arlette TABARAND

Jean-Marie JANVIER
Christophe MASSE

.....
**SOUTENEZ LA CAMPAGNE
D'ISABELLE LEMEUNIER
& PATRICE VERNHETTES**
.....

Une campagne électorale ne peut se faire sans mobilisation citoyenne. Si vous souhaitez soutenir, nous vous invitons à nous contacter :

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Courriel (mail) _____

souhaite participer à la campagne électorale

souhaite être membre du Comité de soutien et accepte que mon nom soit publié

souhaite aider au financement de la campagne et joint un chèque* de _____ €

.....

A renvoyer à :

**MURIEL CABARET
& JEAN-MARIE JANVIER**

Osons la Sarthe à gauche
7bis, rue Bigot
72 000 LE MANS

* Chèque à l'ordre de M. Jacky Dangeul. Ce versement fera l'objet d'un reçu vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66% du montant versé (en vertu de l'article L 52.8 du Code électoral).

DONNEZ-NOUS LA FORCE D'AGIR !